

Fédération Nationale des Infirmiers



Communiqué

Paris le 19 Avril 2021,

Prise en charge de la dépendance à domicile : La FNI fixe les lignes rouges !

A la veille d'un groupe de travail avec les services de la CNAM sur le dispositif « Bilan de Soins Infirmiers », la Fédération Nationale des Infirmiers rappelle le rôle essentiel des infirmiers libéraux dans la prise en charge des personnes âgées dépendantes à domicile. Plus que jamais, dans le contexte pandémique, les 140 000 infirmières et infirmiers libéraux assurent le maintien à domicile des personnes âgées fragiles, évitant ainsi un rajout de tension au niveau des services hospitaliers engorgés.

En mars 2019, la FNI a signé un avenant N°6 réformant les modalités de facturation des prises en charge des personnes dépendants avec un déploiement en plusieurs étapes. La première étape de cette réforme a été appliquée le 1^{er} janvier 2020 pour les personnes âgées de 90 ans et plus. Une seconde étape de déploiement était prévue au 1^{er} janvier 2021 pour les personnes âgées de 85 ans à 89 ans.

Cette seconde étape n'a pas été déployée en vertu des dispositions de l'avenant N° 6 qui précise qu'un écart de 10% ou plus entre les montants financiers estimés avec les dépenses observées au 1^{er} novembre 2020 nécessite la négociation d'un avenant, afin de s'accorder sur les mesures correctrices à mettre en œuvre pour corriger le déséquilibre et permettre la mise en œuvre de l'étape suivante. Le but des travaux engagés le 20 Avril est d'aboutir à un avenant qui permettra la mise en œuvre de l'étape suivante.

La FNI reste très attachée à l'outil BSI, mais n'acceptera pas des mesures à la baisse qui enfermeraient la profession dans un deal prix/volume.

Dans le contexte de réforme posé par la future Loi Grand Âge, il convient d'inscrire les mesures dans le champ des besoins à couvrir et de tenir compte de l'engagement de la profession dans l'approche domiciliaire demandée par le gouvernement.

La FNI demande instamment au gouvernement de prendre toutes les dispositions nécessaires pour faciliter le déploiement du bilan de soins infirmiers afin d'éviter un désengagement de la profession dans le maintien à domicile des personnes dépendantes.

Ce désengagement se traduirait rapidement par un engorgement des files actives hospitalières, une explosion des dépenses, et pire des prises en charge bien souvent inadaptées pour les patients.

Contact:

Daniel Guillerm Président

06 08 84 50 27